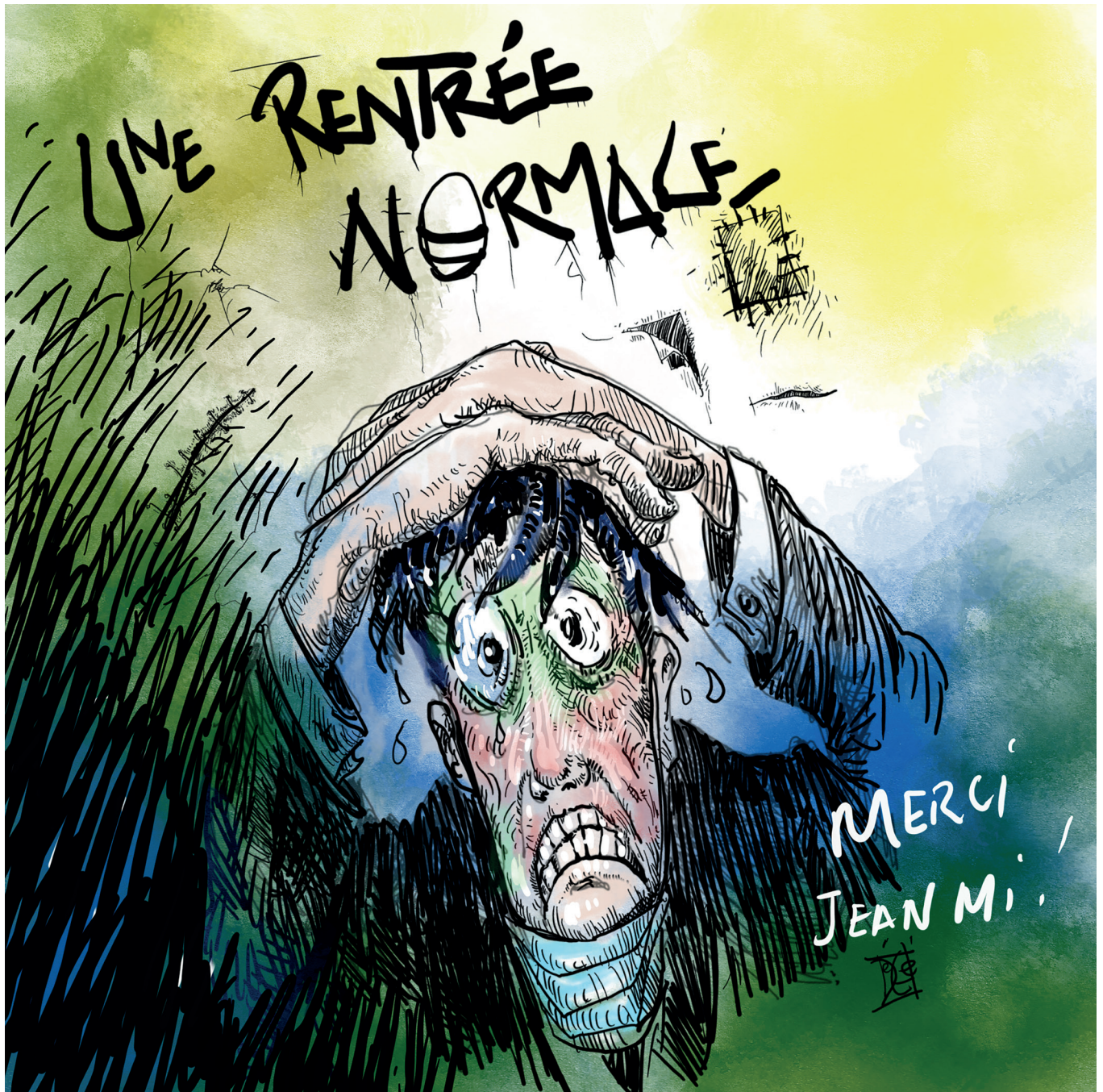


Former des enseignants



**FORMATION DES ENSEIGNANT·ES ET DES CPE :
UN PASSÉ RADIEUX ? ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES**

L'OUBLI



Vincent Charbonnier

On a beaucoup glosé, récemment, sur le record de longévité de J.-M. Blanquer au poste de ministre de l'Éducation nationale. Au-delà du caractère très anecdotique de ce « record » – peut-être aussi valable pour son alter ego F. Vidal au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche –, cette longévité dénote la détermination au fondement de la restructuration libérale-autoritaire de l'École et du système de formation entreprise sous le quinquennat d'E. Macron dans la continuité des quinquennats de F. Hollande et de N. Sarkozy.

On ne peut que le constater, et bien sûr le regretter : l'obstination à mener cette restructuration est une véritable règle conventuelle, dont l'un des pivots demeure la minoration des personnels. Minoration numérique d'abord de leurs représentant-es dans les instances de telle sorte qu'ils et elles ne puissent jamais être majoritaires, sauf en de (très) rares cas, par définition conjoncturels. Minoration principielle surtout, c'est-à-dire leur mise sous tutelle, c'est-à-dire la dépossession de leur pouvoir d'agir, c'est-à-dire encore le déni de leur expertise professionnelle.

À rebours de l'esprit des Lumières – qui s'obscurcissent beaucoup ces derniers temps – l'état de minorité devient un principe fondamental de toute politique, et d'organisation de notre vie civile, à en juger par l'addiction du pouvoir à l'état d'exception dont il ne cesse de multiplier les occasions et les motifs, oubliant qu'en démocratie, la liberté est la règle. Nous sommes ainsi exposés à une forme particulièrement sournoise et brutale de « désémancipation » de masse, de laquelle participe d'ailleurs le feu roulant des « réformes », du lycée, de l'accès à l'enseignement supérieur, de la formation des enseignant-es, etc.

Il est remarquable, en effet, que la brutalité soit en train d'empreindre, de manière durable et profonde, les rapports humains. Notre société, qui se prétend civilisée et mondiale, quoique à géométrie variable puisque le monde n'est pas le même selon qu'on est puissant ou « migrant », se brutalise de manière croissante. Le rapport de force est ainsi devenu une règle générale de vie, et même d'hygiène sociale. On connaît le mot de B. Pascal : puisqu'on n'a pas réussi à « *faire que ce qui est juste fût fort, on a fait que ce qui est fort fût juste* ».

Cette noirceur est bien réelle et ne peut être balayée d'un revers de main ou de phrase. Elle est la teinte de ces années d'hiver dont nous subissons toujours plus les rigueurs. Il semble que l'obstination du pouvoir à mener sa restructuration de l'État a payé – quoi qu'il en coûte en effet... –, en ceci que la lassitude a cédé à l'impuissance, que le mauvais vin du ressentiment a brutalisé les rapports sociaux, que la haine est devenue une monnaie commune, et que la défiance en l'action collective a été littéralement exhaussée.

Mais l'action collective est la seule chose qui nous reste au fond, pour ne pas sombrer ni courir avec une joie mauvaise vers l'abîme, pour ne pas céder à l'oubli finalement, puisque, comme l'écrit V. Hugo dans *Les Contemplations* (II, 28) :

« *L'oubli ! l'oubli ! c'est l'onde où tout se noie ;
C'est la mer sombre où l'on jette sa joie.* » ■

SOMMAIRE

VIE DES INSPÉ	3
■ INSPÉ Lille Hauts-de-France : situation explosive !	
ACTUALITÉS	6
■ Chronique d'un automne annoncé	
DOSSIER	9
■ Formation des enseignant-es et des CPE : un passé radieux ? État des lieux et perspectives	

FORMER DES ENSEIGNANTS

SUPPLÉMENT AU SNESUP, PUBLICATION DU SNESUP-FSU

SNESUP-FSU78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10Site Web : www.snesup.frDirectrice de la publication :
Anne RogerRédacteur en chef :
Vincent CharbonnierRédaction :
Collectif FDE restreintConception graphique
et secrétariat de rédaction :Catherine Maupu
Tél. : 01 44 79 96 24

CPPAP : 0121 S 07698

ISSN : 245 9663

Impression, maquette, routage :
Compédit Beauregard, 61600 La Ferté-MacéRégie publicitaire :
Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 3,50 € • Abonnement : 33 €/an

Dessin de couverture, p. 3, 5, 7, 8 et 11 : Denis Gaumé ;
photos p. 9, 12 et 14 : Vincent Charbonnier

INSPÉ LILLE HAUTS-DE-FRANCE : SITUATION EXPLOSIVE !

Maquettes et documents de cadrage des évaluations aberrants, évaluation par compétences absurde, la rentrée à l'INSPÉ Hauts-de-France ne démarre pas sous de bons auspices. En réponse aux visites de la direction dans les différents sites, l'autrice a envoyé une lettre ouverte pour dénoncer cette situation intenable.

Par **ANNE WATTEL**,
INSPÉ Hauts-de-France, site de Valenciennes

Début septembre, les personnels de l'INSPÉ Lille Hauts-de-France recevaient la lettre de rentrée de la direction qui se félicitait du renouvellement de notre accréditation et de « l'appréciation particulièrement positive » des ministres. En réponse, j'envoyais, le 12 septembre, une lettre ouverte à tous (voir page suivante).

Deux semaines plus tard, la direction entamait une tournée des sites pour défendre son projet, évoquant désormais une « année d'expérimentation » dont les étudiants sont les cobayes et dont les personnels font les frais : depuis la rentrée, nous bataillons avec des maquettes et des documents de cadrage des évaluations aberrants, une évaluation par compétences absurde, sous forme de cases à cocher à partir d'un dossier dans lequel chaque partie – y compris l'introduction et la conclusion – sera évaluée par un-e collègue d'une discipline différente, et validera une UE différente !

REJET DE LA RÉFORME

Ces visites sont l'occasion pour les collègues d'exprimer leur rejet de cette réforme et d'alerter sur le mal-être des personnels, l'état d'épuisement psychologique et professionnel de la totalité des équipes, une situation désastreuse que dénonce le CHSCT. Sur le site de Valenciennes, le directeur a bien dû concéder que tous les voyants étaient au rouge, mais n'a donné comme perspective que de « faire passer les voyants rouges à l'orange » ! C'est sur le site de Villeneuve-d'Ascq que s'est illustré le plus nettement le caractère méprisant, rigide et brutal du management de l'INSPÉ Lille Hauts-de-France qui ne recule devant aucune mise en cause ou mise à l'écart, qui piétine toute possibilité de collégialité ou même de dialogue ; ce qui a conduit une majorité de collègues à quitter la salle. Pour solde de tout compte, la direction a annoncé avoir pris rendez-vous avec la médecine du travail pour faire le point sur une souffrance qui est la conséquence directe de ses méthodes de gestion, méthodes qu'elle se refuse à questionner !

Il est clair que l'on ne pourra en rester là tant la situation est explosive. ■



LETTRE OUVERTE DU 12 SEPTEMBRE 2021 : PAS EN NOTRE NOM !

Le message de rentrée envoyé par l'équipe de direction le 9 septembre dernier se félicite du renouvellement de notre accréditation et de ce que les ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur aient souligné « *la qualité et la clarté de notre dossier, la solidité du projet, sa dimension stratégique ancrée sur le territoire avec l'ensemble de nos partenaires* » et apprécient particulièrement « *l'approche par compétences, la recherche, l'école inclusive, l'articulation formation-stages, l'internationalisation et la formation de formateurs* ».

Il est sans doute de bon ton de tenter de galvaniser ses troupes à l'occasion d'une rentrée particulièrement difficile, mais comment lire ce message autrement que comme un satisfecit ? Or, si on ne répond pas, on signe. Aussi ai-je décidé de répondre, me faisant l'écho de nombre de collègues.

« Honneur et fierté », pour nous toutes et tous, peut-on lire dans ce message. N'en jetez plus ! Nous devrions nous sentir honorés, fiers de ce projet tellement inabouti en ce début septembre que les conditions de rentrée sont épouvantables et éprouvantes pour les enseignants-formateurs comme pour les étudiants. Il y a un réel décalage entre l'autosatisfaction de la direction et notre vécu face à la mise en œuvre d'un projet bâclé, construit dans l'urgence (à moins qu'il ne corresponde à d'autres exigences).

L'équipe de direction se gargarise de ce que le projet remonté aux ministères ait été validé, voire applaudi ; l'INSPÉ HdF a tellement répondu aux attentes ministérielles (les a même devancées) qu'il pourrait devenir une vitrine pour d'autres Instituts qui auraient fait des choix plus supportables. Contrairement à ce qui est indiqué dans le message de la direction, nous ne sommes pas « *au service d'un Institut pleinement reconnu* » ; nous nous considérons au service de nos étudiants et nombre de collègues ne se retrouvent pas dans les nouvelles orientations.

La direction vante le « travail énorme », « entrepris par l'équipe de direction restreinte et élargie, l'ensemble de la communauté pédagogique et administrative », la « richesse de notre collectif ». On nous compte une fable, réécrite a posteriori.

Nous n'avons pas demandé cette réforme, nous n'avons pas demandé ces nouvelles maquettes, ces nouvelles évaluations, ce portfolio (nous les avons même, pour certain-es, combattus)... Certes, nous avons tout examiné, nous en avons perçu les tenants et aboutissants. Certain-es d'entre nous ont même œuvré pour limiter la casse, pour affaiblir les effets néfastes que nous anticipions et pour en pointer les dangers et l'in-faisabilité. La « richesse de notre collectif » a souvent été bafouée et nous sortons avec un projet et des orientations que nous ne partageons pas, que nous ne comprenons pas, qui ne font pas sens, et avec lesquels, professionnels que nous sommes et dans l'intérêt des étudiants, nous ferons au mieux, c'est-à-dire au moins pire. C'est nous mettre dans une position intenable. « Honneur et fierté » !

Un collectif (pour que sa richesse soit effective) suppose une réflexion sur un pied d'égalité. La conception des maquettes, des évaluations, le portfolio (pour ne prendre que ces trois points)

nous ont été imposés. Force est de constater que le terme « collectif » relève ici d'une novlangue orwellienne. L'élaboration soi-disant collective des maquettes a été une dépossession. Au fur et à mesure des semaines, les échanges, les réunions se sont restreintes et le nombre de personnes amenées à décider pour tous s'est réduit comme peau de chagrin. Pour créer du consensus, nul besoin d'utiliser la matraque et le bâton, il suffit de décréter a posteriori que tout le projet résulte d'un dialogue démocratique, constructif et fécond. Or, ce ne fut pas le cas et nous sommes aujourd'hui dessaisis de nos contenus, de nos évaluations, de nos outils et nous voici contraints de mettre en œuvre un projet qui ne parle pas aux premiers concernés.

On nous a dit que tout dépendait de nous, qu'il suffisait de s'y investir pour s'approprier la maquette, la coconstruire : comme s'il n'y avait pas un architecte aux commandes ! On ne s'investit pas quand on ne partage pas l'orientation imposée. On ne s'investit plus quand on n'est pas entendu. Le non-investissement avait un sens : c'était un NON.

Au bout de cette démarche somme toute peu transparente, voici l'INSPÉ HdF accrédité, congratulé, alors même que les étudiants, en cette rentrée, n'ont toujours pas de guide des études, que les fiches EC ne sont ni bouclées, ni harmonisées, que les modalités d'évaluation des deux trimestres entamés ne sont pas encore fixées, que les services ne sont nullement stabilisés et que rien ne fonctionnera sans un investissement décuplé des enseignants-formateurs (détérioration des conditions de travail, HS à gogo et multiplication des tâches, à commencer par le suivi portfolio à raison de 20 étudiants par formateur en moyenne !). Cela s'appelle marcher sur la tête ! Le projet papier « auréolé » se heurte, dès la première semaine de rentrée, aux contraintes et réalités matérielles : rien n'est prêt et la faisabilité est pour le moins douteuse.

Alors non, nous ne nous réjouissons pas de cette accréditation. En cette rentrée, nous sommes surtout dubitatifs et bien peu sereins, si pas en souffrance. Nous ne sommes pas en mesure de répondre aux questions de nos étudiants concernant les évaluations dont on nous a dessaisis. Nous devons former au portfolio qui nous est imposé (contrainte supplémentaire et injonction faisant fi de notre liberté pédagogique), qui n'a pas de sens et qui est chronophage. Nous sommes asservis à une méthode pédagogique imposée (approche par compétences), etc.

À l'heure où beaucoup d'entre nous déplorent la crise de recrutement, les démissions en cascade des enseignants, la souffrance au travail, les conditions difficiles (et rendues plus difficiles encore par la réforme) des DU, stagiaires et alternants, il nous semble, au vu du projet, de la charge de travail et des couacs nombreux de cette rentrée, que le projet de l'INSPÉ HdF si joliment accrédité aggrave la situation et décrédibilise le métier.

Nous ferons face, sans doute, peut-être, tant bien que mal. Il n'en reste pas moins que cette rentrée se fait malgré : malgré la réforme, malgré les conditions déplorables, malgré le portfolio, malgré l'ensemble du projet que porte l'INSPÉ HdF.

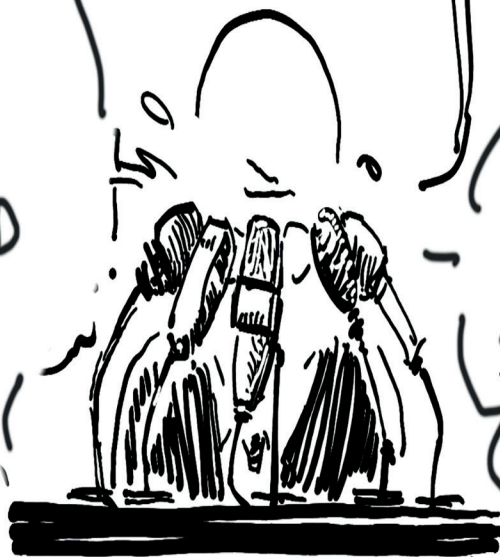
Et pas en notre nom !

MONSIEUR LE MINISTRE
 QUE PROPOSEZ-VOUS
 POUR ÉVITER LA
 DÉSERTIFICATION
 DES MÉTIERS
 DE L'ENSEIGNEMENT ?

BAH... J'AI PONDU
 UNE SORTE DE RÉFORME
 IN-NO-VAN-TE!!!
 ...PRÉCARIÉ,
 MAITRIANCE,
 DÉCONSIDÉRATION!

S'ILS SONT
 ASSEZ CONS
 POUR VENIR QUAND
 MÊME, ALORS ON VA
 BIEN SE MARRIER!

J'SUIS
 BEAU
 AVEC
 MA BARBE ?
 HEIN ?



[Signature]

CHRONIQUE D'UN AUTOMNE ANNONCÉ

Les témoignages affluent sur les conditions de rentrée, où règnent la désorganisation et l'impréparation, avec comme conséquences une très forte dégradation des conditions de travail et une augmentation des risques psychosociaux.

Par **MURIEL CORET** et **MICHELA GRIBINSKI**

Rappel du contexte estival: les élu-es au Cneser ont refusé de se prononcer sur les dossiers des douze INSPÉ présentés à l'accréditation le 8 juillet, lesquels ne n'ont recueilli que les deux voix de la CPU: on est très loin du « plébiscite ». Le 13 juillet, le CHSCT du MESRI a alerté la ministre sur la très forte dégradation des conditions de travail dans les INSPÉ et les risques psychosociaux réels pour les collègues.

La rentrée est partout marquée par une très forte désorganisation et l'impréparation est patente, comme en témoignent les retours des collègues: des étudiant-es n'ont pas les cours prévus dans leur maquette; des mutualisations (pour le 2^d degré) tendent à dissoudre la dimension disciplinaire de la formation; des mises en stage mettent les étudiants en difficulté (double niveau pour le 1^{er} degré, éloignement); des AED sont en responsabilité dès le mois de septembre malgré les annonces des rectorats; des étudiant-es alternant-es sont également en responsabilité des semaines complètes dès le mois de septembre, y compris dans une autre classe que leur classe de stage filé; des tuteurs-rices s'inquiètent des situations faites aux stagiaires et manquent eux-mêmes de formation et de temps pour accompagner les alternant-es: souvent nommé-es après coup, beaucoup d'entre eux-elles ne savent toujours pas à quoi ils-elles se sont engagé-es!

Cette rentrée a vu se mettre en place les contrats pour les étudiant-es non lauréats des concours: de l'aveu même du R-INSPÉ, l'alternance en responsabilité n'attire pas. L'entrée dans la formation et le métier par la précarité ne fait pas carton plein, contrairement à ce qu'on nous avait assuré lors d'une réunion avec la DGRH: « Vous allez voir que les gens vont préférer l'alternance en 2021-2022 plutôt que de passer le concours en 2021. » Selon l'état des lieux du R-INSPÉ (établi sur 25 INSPÉ): 58 % des étudiant-es entrant en M2 ont candidaté en PE; 50 % en PLC et 38 % en encadrement éducatif (CPE). On a donc aujourd'hui dans les INSPÉ: 47 % d'étudiant-es contractuel-les PE vs 53 % d'étudiant-es en stage de pratique accompagnée (SPA); en PLC 31 % vs 69 %; en EE 26 % vs 75 %. Si on fait le total des trois mentions: 38 % de contractuel-les pour 68 % de SPA.

PERTE DE SENS

Il faut vraiment aimer à se mettre la tête dans le sable pour ne pas voir qu'il n'y a aucune raison objective à ce que ce mouvement de désaveu ne s'accroisse pas dans les années qui viennent. Se défausser sur le manque d'information (comprenez: les INSPÉ et les universités n'ont pas joué le jeu) et le fait que cette

« réforme nécessite imagination et créativité, ce qui n'est pas facile dans des délais imposés » (sic), comme le fait la DGRH lors de la dernière réunion du comité de suivi des INSPÉ du 9 octobre, prêterait à sourire si on avait le cœur à le faire.

Or la rentrée voit étudiant-es et formateurs-rices déjà épuisés un mois après le début des cours... Ce qui domine – sans noircir le tableau –, c'est l'impression, pour les premiers, que le bateau tangue et/ou prend l'eau, à quoi s'ajoutent pour les seconds, la perte de sens du travail, le sentiment d'être empêché de (bien) faire, d'où résulte une souffrance éthique généralisée.

Si les services des ministères continuent néanmoins de se féliciter de la mise en place de la « réforme », lors de cette même réunion du comité de suivi des INSPÉ, on a pu se rendre compte que pour la CPU et le Réseau des INSPÉ (R-INSPÉ), c'en est manifestement fini du « marchemos la mano en la mano ». Des dissonances se font entendre.

L'ENJEU : LA RENTRÉE 2022

Pour le Réseau des INSPÉ, l'enjeu, c'est désormais la rentrée 2022, « parce que nous ne voulons pas revivre les deux dernières années, à mettre en place des rentrées dans l'urgence ». La priorité est donc de discuter des « fonctionnaires stagiaires 0 » de l'an prochain (les lauréats des « nouveaux » concours 2022). À propos des jours « libérés » pour les contractuel-les avant les concours, le Réseau des INSPÉ alerte sur les très grandes disparités selon les académies: certaines vont pouvoir accorder quinze jours ou trois semaines, d'autres ne donneront que deux jours. Il demande que l'équité entre candidat-es soit respectée. Précisons d'ailleurs que nul ne dit comment seront remplacés ces contractuel-les avant les concours. Il n'est pas exclu qu'ils doivent eux-mêmes remplacer les heures desquelles ils auraient été « libérés » – la DGRH ne manquant pas de souligner que « beaucoup de fonctionnaires (que ne sont pas les préparateurs) ne bénéficient pas de décharge pour passer les concours » (sic).

La CPU pour sa part regrette d'avoir à répéter que « c'est une réforme qui a pris trop de temps et sur laquelle on n'a toujours pas toutes les réponses; des textes sont sortis en juillet, ce qui a mis en difficulté les services; il y a encore des flous ». Elle souligne l'énorme travail des équipes, leur forte implication mais affirme que les moyens déployés ne sont pas à la hauteur. La CPU encore pointe la faible plus-value au moment de la titularisation et l'enjeu de la professionnalisation. Elle attend une « vision systémique de la réforme » et demande que le ministère arrête le morcellement: « Tout doit être prêt dès cet automne

IL FAUT VRAIMENT
AIMER À SE METTRE
LA TÊTE DANS LE
SABLE POUR NE
PAS VOIR QU'IL
N'Y A AUCUNE
RAISON OBJECTIVE
À CE QUE CE
MOUVEMENT
DE DÉSAVEU NE
S'ACCROISSE PAS
DANS LES ANNÉES
QUI VIENNENT.

pour que la rentrée 2022 se fasse dans de bonnes conditions: il faut donc stabiliser très vite les questions du stage en responsabilité, les moyens, l'épreuve n° 2 d'admission, la formation des présidents de jury.»

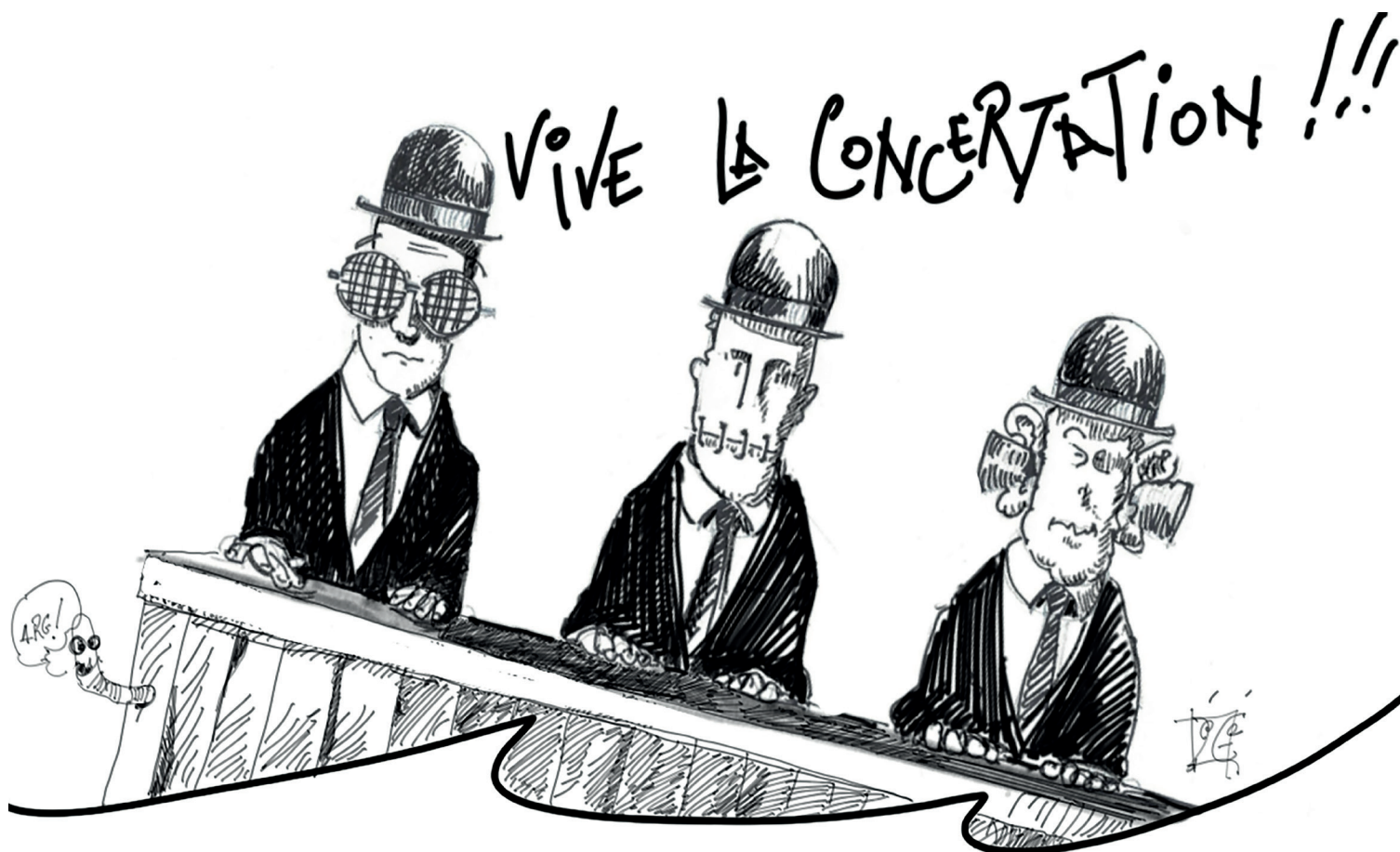
Même dans le monde merveilleux de la «réforme», les faits se révèlent têtus: il ne suffit pas d'affirmer dans les instances nationales qu'on va « faire au mieux » pour ensuite tout reporter au local. Et donc: toujours pas de « sujets zéro » dans toutes les épreuves et pour toutes les disciplines même si les Inspections générales se sont engagées à fournir « ce qu'il faut » – merci à eux (pour mémoire: les écrits sont en avril et les oraux commencent en mai); toujours pas d'indication de cadrage des missions des tuteurs, aucun engagement sur la possibilité de remplacer les tuteurs PE pour qu'ils puissent effectuer des visites de classes... au motif que, pour le ministère, « le tutorat existe déjà dans le paysage » (sic) pour les fonctionnaires stagiaires, etc.

LAST BUT NOT LEAST : PPPE ET ÉCOLES ACADÉMIQUES DE FORMATION

Vingt-cinq PPPE ont été labellisés, 24 ont ouvert (sur des licences de maths, lettres, sciences de l'éducation, sciences techno, AES...). Les 785 places ont été pourvues, en majorité par des étudiant-es issu-es du bac général. Le taux de boursier-ères serait « important » selon la Dgesip (jusqu'à 25 %) – ce qui est faux si on le compare au taux de boursier-ères dans l'ensemble des formations du supérieur (qui est de 36,8 % en 2019-2020). L'objectif pour la suite est la création de deux PPPE par académie. Les dossiers sont à envoyer le 22 octobre. Mais quelle est la plus-value réelle de ce dispositif, souvent présenté aux collègues de lycée sur des arguments de services? On peut aussi se poser la question des contenus: ces étudiant-es auront-ils bien accès à l'intégralité des contenus de la licence visée? Entendre la Dgesip répondre que les licences font « comme elles veulent » n'est pas du tout rassurant! Cela met possiblement les étudiant-es concerné-es en danger dans leur pour-

suite d'études: qui les prendra en master avec une licence « incomplète »? Et si on ne compte que sur une poursuite en MEEF (rappelons que le MEEF est soumis à des capacités d'accueil), se pose alors la question de savoir comment les INSPÉ envisagent de se saisir de ce dispositif, de la conception duquel ils ont été complètement écartés. L'autre argument,





POUR LA FSU, IL S'AGIT ENCORE UNE FOIS ET TOUT SIMPLEMENT DE DÉSUNIVERSITARISER LA FORMATION EN SE DONNANT BONNE CONSCIENCE QUAND DES ÉTUDIANT·ES SERONT EN RESPONSABILITÉ DE CLASSE TOUJOURS PLUS TÔT AU MOTIF QU'ILS AURONT ÉTÉ « FORMÉS » EN AMONT DU MASTER.

celui de la pluridisciplinarité, souvent avancé, n'est pas plus convaincant : la pluridisciplinarité existe aussi dans les prépro de licence (et pourrait être développée). Si le sujet est social, alors il faut rémunérer les études : on peut toujours parler de démocratiser l'accès aux études et au métier lorsque même des fonctionnaires stagiaires à Créteil dorment dans leur voiture.

Pour la FSU, il s'agit encore une fois et tout simplement de désuniversitariser la formation en se donnant bonne conscience quand des étudiant·es seront en responsabilité de classe toujours plus tôt au motif qu'ils auront été « formés » en amont du master.

DIFFÉRENCE ENTRE L'AFFICHAGE ET LE RÉEL

Vingt-quatre académies sont concernées pour la mise en œuvre des Écoles académiques de formation en janvier 2022. Ces écoles ne concernent que la FC : il s'agit de « mettre l'offre en cohérence et de la rendre plus lisible ». L'Éducation nationale sous-consomme ses budgets de formation : il y a la volonté de permettre à tous les personnels d'accéder à la formation. Par exemple par le soutien à une politique de formation qualifiante et diplômante (des « briques » ECTS). Vitesse de croisière à la rentrée 2022. Les écoles vont « chapeauter » les actuels services de formation académique. Or sans moyens de remplacement, la formation continue n'est pas accessible, même si on la rend plus visible. Comment faire pour éviter de fortes inégalités selon les académies, qui entraînent des inégalités pour les élèves et les familles et une rupture du pacte

républicain ? Certains élèves auraient droit à des enseignant·es formé·es, d'autres pas ? Quand on parle dans les académies du plan Français-mathématiques – en plus des réticences sur la focalisation sur ces deux disciplines voire sur l'organisation du dispositif lui-même –, on entend tout de suite que la question du remplacement est centrale pour le travail entre pairs ! C'est souvent ce qui saute, faute de moyens. Comme à l'habitude, on voit une différence entre l'affichage et le réel. Par ailleurs, si le « super-directeur » de la nouvelle « école » a finalement de super-pouvoirs, mais que rien dans le pilotage n'est en lien avec l'université... on peut craindre qu'il n'y ait plus de place du tout pour une recherche universitaire plurielle dans la formation continue – autre que « la » recherche validée par le MEN ou le club lancé par le ministre lui-même (www.laboratoiredelerepublique.fr).

Et pour continuer dans la lancée : le 13 octobre a été soumise au comité technique ministériel de l'Éducation nationale la dernière (?) pièce de la « réforme » Blanquer des concours et de la formation des enseignant·es et CPE. Elle concerne les modalités de la formation des lauréat·es de concours pendant leur année de fonctionnaire stagiaire et prévoit que tous les lauréat·es issu·es de MEEF seront en responsabilité à temps plein pendant leur année de stage. Le projet d'arrêté essuie le rejet unanime de toutes les organisations syndicales (pour consulter le CP : fsu.fr/un-grave-recul-pour-la-formation-des-enseignants).

Ne pas rire, ni pleurer ni haïr, mais lutter ! ■

FORMATION DES ENSEIGNANT·ES ET DES CPE : UN PASSÉ RADIEUX ? ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

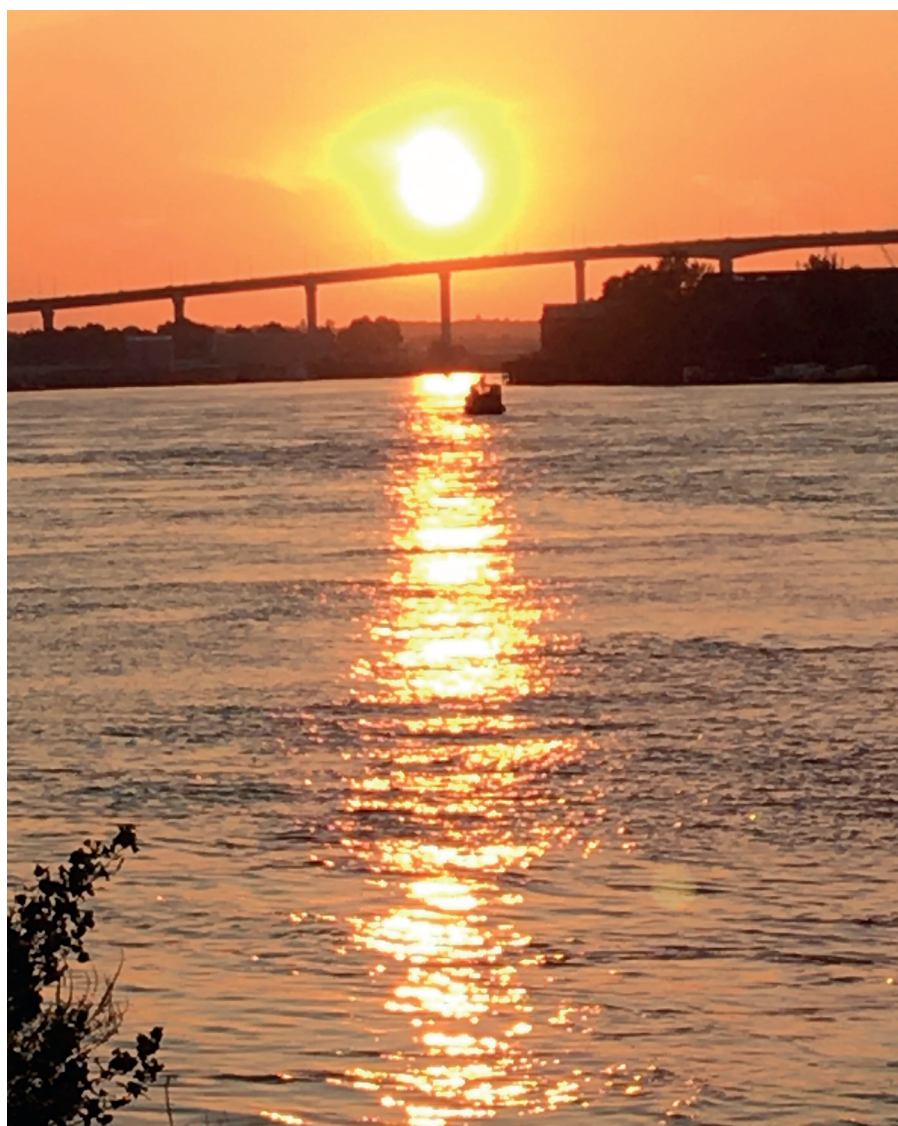
Dossier coordonné par le COLLECTIF FDE

La formation des enseignant·es et des CPE a fait l'objet d'assiduités soutenues durant ce quinquennat. Celles-ci se caractérisent notamment par une caporalisation croissante et par une volonté de plus en plus accentuée de la soustraire de l'université.

Dans la continuité de la fin du quinquennat précédent, la politique libérale-autoritaire – ce qui n'est pas un chiasme mais bien un entrelacs – menée par E. Macron et ses gouvernements sévit dans tous les secteurs de la société. Qu'il s'agisse des atteintes aux statuts des salarié·es, des fonctionnaires ou des retraité·es, elle poursuit un même objectif : casser les garanties, les droits acquis, réduire drastiquement le coût des missions de service public, renforcer les hiérarchies et supprimer les lieux de décisions paritaires, isoler l'individu face à ceux qui possèdent les clés du pouvoir politique, économique, idéologique... La violence n'est désormais plus seulement symbolique mais bien physique, et la brutalité, notamment policière, se banalise et devient un insupportable quotidien.

Très loin d'échapper à ces attaques et à cette brutalité devenue habituelle, l'Éducation nationale (EN) et l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) en sont de véritables terrains d'élection. La raison en est assez simple : l'école en général et l'université en particulier constituent des éléments cardinaux de la reproduction de la société, sur les plans économique et social autant que culturel et symbolique. Dès lors, les attaques endurées par la formation des enseignant·es (FDE) sont-elles, et tout à la fois, profondément cohérentes avec la politique actuelle menée par E. Macron et nécessaires pour achever la restructuration industrielle de l'État et de la puissance publique, dorénavant réduite aux aguets.

Cette focalisation sur la FDE n'est pas nouvelle cependant. Il faut en effet observer que, depuis plus de dix ans maintenant, la FDE est l'objet d'une attention exacerbée de la part du pouvoir politique, qu'elle est l'objet d'assiduités permanentes de sa part et qui se présentent sous les atours de la « réforme nécessaire ». Cette surattention, au vrai une surveillance, se traduit par une dépossession croissante des droits et prérogatives des personnels des INSPÉ au profit des



représentants de l'État employeur, en l'espèce des rectorats. Pour n'en donner qu'un exemple, emblématique, l'état de minorité structurelle de la représentation des personnels au sein de l'instance centrale – le Conseil – des INSPÉ (ex-ÉSPÉ), mis en place dans le cadre de la loi

pour la « refondation de l'école de la République » en 2013 sous le quinquennat Hollande et crânement assumé par le pouvoir politique. Cette décision est résolument fondatrice de ce processus de dépossession dont on a parlé plus tôt, qui n'a cessé de s'amplifier depuis lors, tenaillant jusqu'au sang la FDE, et contribuant lentement mais sûrement à, sinon l'extraire de son cadre universitaire, au moins l'affaiblir considérablement au point de n'être plus que formelle et superficielle.

LA MÉTHODE MACRON-BLANQUER-VIDAL

La politique de l'actuel gouvernement, rondement menée par le ministre de l'Éducation nationale, J.-M. Blanquer, s'inscrit fermement dans cette logique de dépossession dont elle généralise et accentue les traits. Ce dernier avait pourtant annoncé, en prenant son poste de ministre en 2017, qu'il n'y aura(it) pas de loi portant son nom. De fait, il préfère en effet imposer ses diktats par la voie réglementaire, moins coûteuse en pseudo-négociations : arrêtés, circulaires, mise au pas des cadres de l'EN (IPR, chefs d'établissement...) peuvent se révéler en effet plus rapides et efficaces. Quelques ajustements légaux sont quand même nécessaires, qui ouvrent la porte à l'autoritarisme, à l'expérimentation « hors la loi », à la réduction au silence et à l'impuissance des contre-pouvoirs (instances paritaires, élus du personnel, syndicats) et à la menace face aux éventuelles expressions hostiles aux politiques menées. Ainsi, sous un intitulé qui ne manque pas de cynisme, loi « pour une École de la confiance » (!), la loi fourre-tout de Blanquer a-t-elle mis en place, d'une manière qui se voulait subreptice, mais qui s'est révélée grossière, des verrous à nos actions à venir et à un fonctionnement un tant soit peu démocratique dans le service public de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Quelques exemples :

- l'article 1 de la loi pour « une École de la confiance » qui fonctionne comme une épée de Damoclès disciplinaire pour celles et ceux qui usent de leur liberté d'expression ;
- le changement de nom des Écoles supérieures en Institut nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ) ;
- la modification de la nomination directement par le ministre des directeurs-rices sans aucune consultation des élu-es du personnel et de leurs instances, et alors que les directeurs-rices de toutes les autres composantes universitaires sont élu-es par leurs pairs ;
- l'imposition de quotas dans les statuts des personnels intervenant dans les INSPÉ, ce qui change profondément les décisions, les modalités et les statuts de recrutement dans une composante universitaire ;
- la mise sous tutelle par le MEN des contenus et modalités de la formation.

Autant de changements structurels qui, comme ceux déjà mis en place dans les universités, se font sous couvert d'autonomie, d'expérimentation hors des contraintes du Code de l'éducation et de la promotion du « contractuel » comme modalité supérieure pour l'efficacité, l'agilité, la flexibilité, la visibilité, la soutenabilité, etc.

L'EXAMEN SUR LE FOND DE QUELQUES MESURES BLANQUER

Plusieurs points font sens quant à la volonté de reprise en main idéologique de la FDE, une volonté mise en œuvre à travers des mesures très concrètes.

Une attaque frontale sur la question du statut des personnels

La loi glisse un alinéa sur un quota minimal de 30 % de personnels enseignants à temps partagé dans les INSPÉ. Ce n'est pas anodin, car il ne s'agit pas de structurer des équipes plurielles, mais de tout autre chose. Les collègues en temps partagé, essentiellement choisis par le recteur sur conseil des IPR et des IEN, échappent aux procédures traditionnelles d'élections sur dossier et audition par des jurys universitaires en fonction d'un profil de poste correspondant à des besoins identifiés ; ils relèvent de commissions formelles ad hoc. Ces collègues sont sous ordre non de la présidence de l'université mais du recteur. Ils sont « sous contrat » renouvelable... ou pas, selon le bon vouloir du recteur. Leurs compétences d'enseignant-es repérés pour leurs « bonnes pratiques » valent ipso facto compétences de formateurs-rices comme si enseigner et former étaient deux métiers strictement identiques. Sans formation de formateurs, sans temps pour s'intégrer dans les équipes de master, ces collègues peuvent se retrouver en grande difficulté et bien seuls dans leur mission de formation. La face cachée de la mesure est de réduire le plus possible le nombre des enseignants à temps plein titulaires en INSPÉ – surtout lorsqu'ils ou elles ne sont pas enseignant-es-chercheur-ses. Dépositaires d'une culture de formation de formateurs visant le développement de compétences critiques (au sens d'expertise), mais aussi de maîtrise d'analyse des activités, des situations, des textes réglementaires s'appliquant à la profession, ils ne sont plus jugés compatibles avec le nouvel esprit de la formation, qui vise avant tout, avec le ministre Blanquer, à l'intégration d'injonctions diverses. Il résulte de cette politique un grand danger de précarisation ou de marginalisation des personnels, de destruction d'équipes de travail empêchées concrètement de fonctionner de manière pérenne comme de développer des compétences collectives.

Le SNESUP est attaché au principe des équipes plurielles, dans le respect des profils et champs d'expertise de chacun. Pour que cela fonctionne, il faut du temps et des moyens pour la concertation et le travail d'équipe.

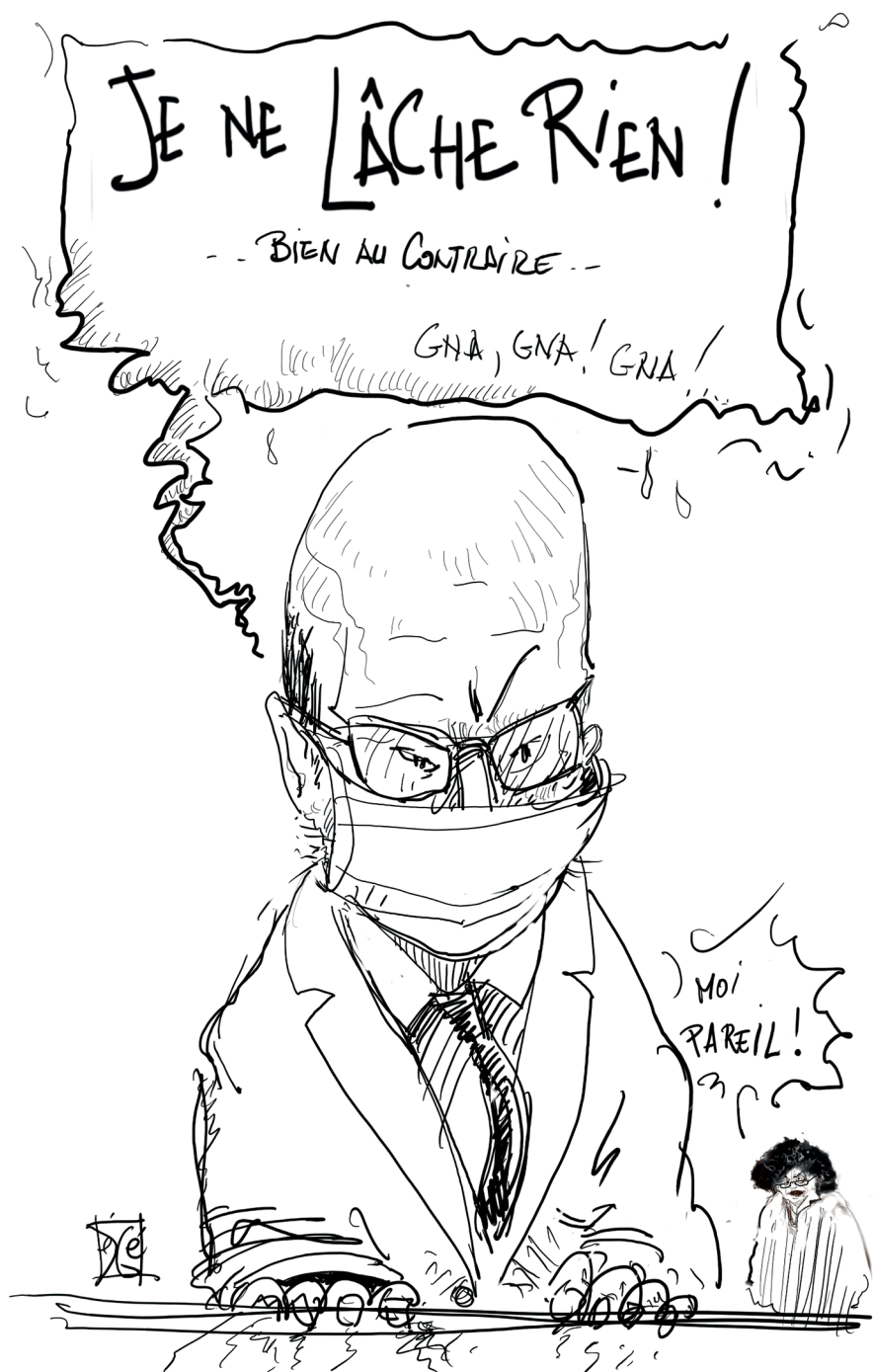
LA POLITIQUE
DE L'ACTUEL
GOUVERNEMENT,
RONDEMENT MENÉE
PAR LE MINISTRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
J.-M. BLANQUER,
S'INSCRIT
FERMEMENT DANS
[LA] LOGIQUE
[DÉJÀ À L'ŒUVRE]
DE DÉPOSSESSION
DONT ELLE
GÉNÉRALISE
ET ACCENTUE
LES TRAITS.

Une attaque frontale sur le statut des formé-es

Sous couvert d'une politique de lutte contre la désaffectation pour le métier et d'« aide sociale » au recrutement d'enseignant-es, le ministère a créé un nouveau statut d'assistant d'éducation (AED). Ce statut est associé à une rémunération, cumulable le cas échéant avec une bourse, contre un service de 8 heures en école ou EPLE (les activités demandées variant selon le niveau de la L2 à M1, elles peuvent aller jusqu'à la responsabilité de classe et aux remplacements). Contrairement aux intentions affichées, ce statut risque de mettre en péril l'objectif premier de tout-e étudiant-e: suivre ses études sereinement et avoir le temps d'apprendre. Le service effectif, proche d'un mi-temps de certifié-e en EPLE, va évidemment avoir un impact sur le bon déroulement des études (suivre ses cours, travail personnel...). Le ministre prétend que les universités devront s'adapter pour rendre compatibles cours et services professionnels: chacun sait que c'est pure rhétorique. Les obligations de remplacement prévues au moins en master et l'élaboration complexe des emplois du temps universitaires comportant des TD et des CM aux effectifs chargés semblent incompatibles. Les élèves qui auront comme enseignants, ponctuellement ou sur une année, ces étudiants non encore formés, risquent d'être privés d'apprentissage effectif. Si l'on remarque que le ministère réserve ce dispositif non pas aux étudiant-es sur critères sociaux pour démocratiser l'accès à l'enseignement mais aux seules disciplines et académies déficitaires, on comprend son objectif réel: trouver des moyens de remplacement souples et à bas coût pour placer un individu (formé ou pas) face à des élèves, là où il manque cruellement d'enseignant-es.

Avec le déplacement du concours, désormais en fin de M2, la question se pose de la prolongation des contrats pour ces étudiants AED prépro sur l'année de M2 (rentrée 2022), que le MEN n'a pas encore anticipée.

Comme on le craignait, le dispositif AED a servi de cheval de Troie pour élargir le recours aux étudiants comme moyens d'emploi dans le cadre de la « réforme ». Celle-ci prévoit en effet, pour les étudiants MEEF, un stage de six semaines d'observation en M1 et une expérience professionnelle (douze semaines) qui peut prendre soit la forme d'un stage de pratique accompagnée, soit, sur candidature de l'étudiant, celle d'un stage sous contrat d'alternance avec un tiers-temps en responsabilité pendant le master (rémunéré 865 euros brut mensuels auxquels s'ajoutera une fraction (1/3) de l'ISAE ou ISOE). Le stage des alternants en responsabilité se déroule, selon le choix des INSPÉ, sur les semestres 2 et 3 ou semestres 3 et 4; pour l'année universitaire 2021-2022, le stage se fera partout sur les semestres 3 et 4. Ce dis-



positif, qui alourdit considérablement la charge de travail en master, va obérer les chances de réussite aux concours, compromettre voire empêcher la formation et in fine peser sur les conditions d'apprentissage des élèves.

Le SNESUP continue de dénoncer l'utilisation des étudiant-es comme moyens d'emploi, qui entraîne de fait la réduction du nombre de postes aux concours et généralise la précarité et la contractualisation comme mode de formation et d'entrée dans le métier. Il s'oppose au placement de personnes non qualifiées, des étudiant-es en cours de master, en responsabilité seul-es devant les élèves.

Le SNESUP est attaché à l'égalité des conditions d'études et d'entrée dans le métier pour



toutes et tous et réaffirme la nécessité d'une réelle concertation sur le continuum de formation associant l'ensemble des acteurs et actrices concernés.

SI LES INSPÉ RESTENT FORMELLEMENT RATTACHÉS À DES UNIVERSITÉS INTÉGRATRICES, ILS N'ONT D'UNIVERSITAIRE QUE LE NOM.

Une attaque frontale sur le statut de composante universitaire des INSPÉ

La création des INSPÉ franchit un pas supplémentaire dans la mise en place d'un ersatz de composante universitaire. Si ces instituts restent formellement rattachés à des universités intégratrices, lesquelles ne savent parfois guère où les situer dans leurs différents pôles, ils n'ont d'universitaire que le nom. Cette dérégulation institutionnelle préfigure d'ailleurs peu ou prou l'avenir de l'Université (par ex. avec les établissements expérimentaux). La loi Blanquer est claire: la-le directeur-riche d'INSPÉ est nommé-e par le ministre sur proposition d'un comité qui exclut toute représentation ou avis des élus du personnel. Il n'y a plus de démocratie universitaire. Les recrutements des personnels enseignants se font, pour un tiers au moins, selon des procédures qui

donnent la main aux recteurs: les enseignants en temps partagé deviennent la norme à privilégier, à côté des enseignant-es-chercheur-ses.

Ce n'est plus la composante qui élabore et décide des maquettes de master, sous contrôle de la Commission formation et vie universitaire des établissements. En effet, les plans de formation doivent inclure moult injonctions et contraintes du ministère de l'Éducation nationale (volumes horaires des maquettes, ventilation par blocs des contenus, « modules » divers – inclusion, numérique, laïcité...) et laisser place à autre chose que des enseignements universitaires pensés et mis en œuvre par les équipes de master, d'où la nécessité pour le ministre de développer une hiérarchie qui impose les règles. Le « cadrage » ministériel et les injonctions rectorales locales se substituent à la définition, par les équipes universitaires expertes, des unités d'enseignement permettant de construire les compétences universitaires professionnelles attendues.

Le volume horaire de formation et les contraintes imposées par le ministère de l'Éducation nationale ne permettent ni une formation de qualité dans les différentes disciplines à enseigner ni l'acquisition des savoirs pour enseigner. De surcroît, la dimension de la polyvalence pour les futurs enseignant-es du 1^{er} degré n'est absolument pas assurée.

Dans le même temps, la question d'un réel continuum de formation, de la licence aux premières années d'exercice (année de fonctionnaire stagiaire après le concours, formation continuée T1, T2, T3), n'a fait l'objet d'aucun travail concret et concerté. C'est pourtant une condition essentielle pour alléger les injonctions sur les masters et répartir de manière pertinente et cohérente, l'ensemble des contenus de formation.

Le SNESUP défend le caractère professionnel et universitaire de la formation, assurée par des INSPÉ composantes universitaires de plein droit et avec des instances démocratiques.

DES DISPOSITIFS ET STRUCTURES QUI METTENT À MAL LE CARACTÈRE UNIVERSITAIRE DE LA FORMATION

On assiste actuellement à la multiplication de structures non universitaires qui s'improvisent, du jour au lendemain, conceptrices et actrices de la formation des enseignants.

- Les « parcours préparatoires au professorat des écoles » (PPPE), proposent, en concurrence directe avec les parcours de préprofessionnalisation de licence organisés par les universités, une formation de trois ans, partagée entre un lycée et une université pour « initier » les étudiants aux métiers de l'enseignement. Ils se sont mis en place à la rentrée 2021 sans aucune concertation ni articulation avec les attendus de l'entrée en INSPÉ.
- La mise en place des « e-INSPÉ », des INSPÉ numériques, portée par le réseau Canopé, vise à construire un « parcours de formation professionnelle »

à distance – en concurrence avec l'offre des académies (PAF) dans laquelle les universités peinent déjà à trouver leur place. Le modèle qui prévaut sera celui de la formation « individualisée », « sur temps libre », « à distance »...

● Les Écoles académiques (expérimentales à la rentrée 2021, dans les académies qui le souhaitent) sont issues des engagements du Grenelle de l'éducation (engagement n° 12). Elles ont pour objectif de proposer une offre de formation continue « cohérente » au niveau de chaque académie tout en assurant le « continuum de formation et l'accès à des formations diplômantes »... Elles sont dirigées par des directeurs formés par l'Institut des hautes études en éducation et formation (H2EF, anciennement École supérieure de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – ÉSÉNESR). Il s'agit donc d'une nouvelle structure, qui semble d'ailleurs concurrencer l'e-INSPÉ – avec qui elle semble partager un même objectif: créer des structures ad hoc pour éloigner autant que possible la formation de l'université (www.education.gouv.fr/grenelle-de-l-education-12-engagements-pour-renforcer-le-service-public-de-l-education-323387).

Le SNESUP dénonce la multiplication de ces structures concurrentes, dont le principal objectif est, en définitive, de contourner le caractère universitaire de la formation induisant en outre une forme de concurrence délétère à l'intérieur même du « service public ». Pour le SNESUP, la formation aux métiers de professeur et de CPE doit garder son fondement et son caractère scientifiques. C'est pourquoi la FDE doit rester à, et être construite par l'université!

Plus généralement, le SNESUP dénonce une nouvelle fois cette énième « réforme », qui, dans le contexte général de destruction du service public, renforce la dégradation de la formation des enseignant-es et CPE puisque ni le MEN ni le MESRI n'apportent de réponses aux problèmes concrets posés par la mise en œuvre de leur propre réforme. Dans ce contexte chaotique, les alertes relatives à la souffrance au travail et aux risques psychosociaux augmentent dans les établissements et les signalements au CHSCT ne cessent de se multiplier. La maltraitance institutionnelle doit cesser! ■

LA QUESTION D'UN RÉEL CONTINUUM DE FORMATION, DE LA LICENCE AUX PREMIÈRES ANNÉES D'EXERCICE, N'À FAIT L'OBJET D'AUCUN TRAVAIL CONCRET ET CONCERTÉ.

MOTION VOTÉE AU CONGRÈS NATIONAL D'ORIENTATION DU SNESUP À L'UNIVERSITÉ DE HAUTE-BRETAGNE-RENNES 2 (15-17 JUIN 2021)

La formation des enseignants doit rester à l'université!

Le SNESUP dénonce la création de nouvelles structures de formation des enseignant-es (parcours préparatoire au professorat des écoles, e-INSPÉ, Écoles académiques de formation) qui, dans le cadre de la « réforme » de la FDE, vise à la « sortir » de l'université et induit une forme de concurrence délétère à l'intérieur même du service public. Pour le SNESUP, la formation aux métiers de professeur et de CPE doit garder son fondement et son caractère scientifiques. C'est pourquoi la FDE doit rester à, et être construite par l'université!

LE MODÈLE QUE NOUS REVENDIQUONS

Si depuis quelques années les textes ministériels visant à réformer la formation des enseignants sont déconnectés des besoins réels et des contextes concrets des situations professionnelles et entretiennent une opacité sur le rôle des différent-es acteur-rices de la FDE, c'est pour mieux promouvoir, par contrebande d'abord, puis de manière plus explicite ensuite, un modèle de formation précis: le métier doit être normalisé. Il y aurait ainsi « des bonnes pratiques » à officialiser et à promouvoir – celles voulues par les autorités ministérielles hic et nunc. Le métier s'apprendrait, par imitation, dans l'osmose avec ce qui se pratique sur le terrain.

Nous défendons une autre idée des métiers de l'enseignement et de l'éducation, l'idée de métiers de conception et non d'exécution, l'idée de professions fondées sur les savoirs universitaires et les études scientifiques, qui objectivent les conditions de professionnalisation, les interrogent selon plusieurs perspectives, la finalité étant de s'approprier des gestes professionnels et non de mimer ceux d'enseignants supposés « modèles ». Pour éviter de devenir de simples exécutants dociles, les enseignant-es doivent construire des compétences de réflexivité, d'analyse critique, de créativité, d'éthique, associées aux indispensables connaissances scientifiques disciplinaires et didactiques, afin de répondre aux besoins d'un enseignement visant l'émancipation de toutes et tous. Une FDE de haut niveau, universitaire et professionnelle, est un enjeu majeur pour la société de demain, l'égalité et la démocratie.

Nous défendons l'idée qu'une réforme de la FDE passe par un bilan de l'existant et ne saurait faire l'économie d'un projet systémique, élaboré à partir des analyses des acteur-rices impliqués-es. Or au ministère de l'Éducation nationale comme à celui de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le dialogue social est réduit à une fiction, qui tente de « couvrir », plus ou moins habilement, les choix de politique éducative cohérents avec les autres choix du gouvernement.

>>

>>

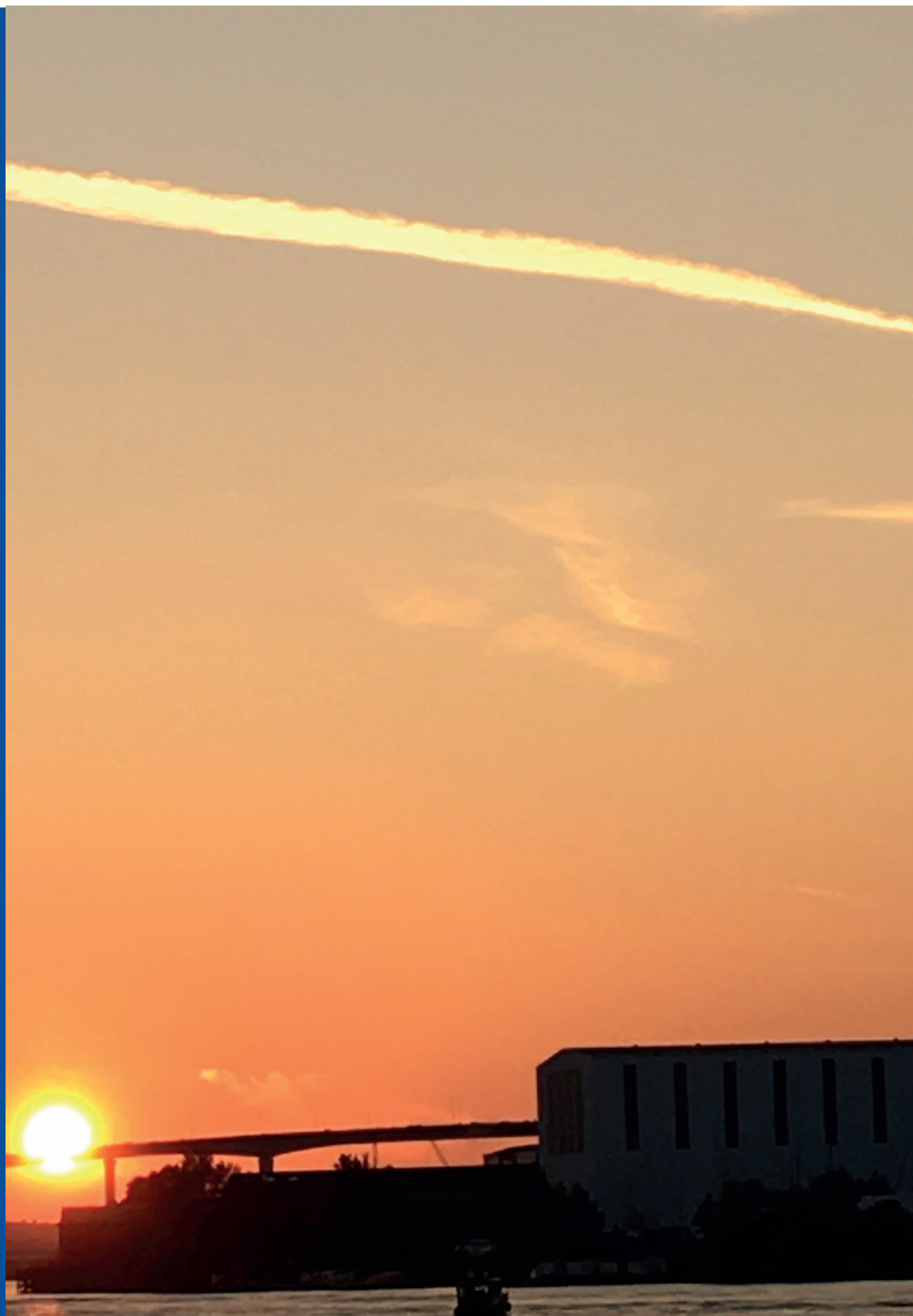
Nous revendiquons des allocations d'études sans contrepartie de service. Nous nous opposons au statut des AED prépro et à celui des étudiants contractuels tels que les prévoit la « réforme » Blanquer et dénonçons les inégalités de rémunération qu'elle engendre (par exemple entre les AED payés environ 1 000 euros alors que les étudiants contractuels alternants seront rémunérés environ 660 euros pour un même tiers-temps de service).

Nous revendiquons une formation après le master et le concours. L'année de fonctionnaire stagiaire (post-concours, post-master) doit être une année de formation. Or, la « réforme » prévoit des conditions de stage différentes pour les lauréats issus de master MEEF (temps plein avec dix à vingt jours de formation) et ceux issus d'autres masters ou dispensés de diplôme. Pour le SNESUP, le stage ne saurait excéder un mi-temps pour les titulaires du master MEEF et l'INSPÉ doit rester un acteur majeur de cette formation. Les stagiaires lauréats du concours au titre d'un master non MEEF doivent bénéficier d'une formation initiale universitaire et professionnelle aux métiers de l'enseignement et un accompagnement renforcé. Leur temps de service lors de l'année de stage ne peut excéder un tiers-temps en classe, en raison du temps de préparation qu'il nécessite.

Dans le modèle de FDE que nous portons, des revendications sont évidentes, par exemple :

- des équipes de master recrutées sur des critères et selon des procédures universitaires de détermination des profils de poste;
- des moyens pour faire exister réellement et former des équipes plurielles selon les besoins d'une formation universitaire et professionnelle;
- les tuteurs « terrain » doivent pouvoir accompagner les étudiants sur leur temps de service (décharge), être formés (formation de formateurs), impulser et/ou participer à des recherches collaboratives;
- le respect des conditions universitaires d'élaboration des maquettes : c'est aux équipes de master d'élaborer les maquettes répondant aux besoins de formation identifiés;

- des stages étudiants déterminés en fonction des impératifs de formation (progressivité, lieux, encadrement) et non des besoins de l'Éducation nationale et/ou des plafonds d'emplois. Pour garantir la dimension formatrice de l'expérience professionnelle, les berceaux de stage doivent être en surnombre dans les écoles et établissements;
- une formation continue qui vise le développement professionnel et non la transmission de prescriptions;
- la détermination et le fléchage des budgets des INSPÉ, structures à dimension académique et interuniversitaire;
- la mise en place d'instances démocratiques au sein des INSPÉ. ●



FOCUS ET APRÈS... LE CONCOURS ?

TO BE OR NOT TO BE STAGIAIRE À L'ÈRE BLANQUER

Rien de clair ni d'ambitieux ne semble se dessiner pour la formation des futurs stagiaires, alors que celle-ci doit être ancrée dans un contexte de stage propice et dans des collectifs de travail stables, avec des temps dédiés, tout en étant nourrie par les apports de la recherche et l'expertise des différentes catégories de formateurs.

Par **STÉPHANIE PÉRAUD-PUIGSÉGUR** et
VINCENT CHARBONNIER

Le décalage du concours au semestre 4 du master ne règle pas la question pendante des modalités de formation pour les fonctionnaires stagiaires en 2022-2023. La situation actuelle n'est certes pas idéale et le SNESUP dénonce régulièrement les conditions de stage qui leur sont faites. Du fait de la mise en responsabilité précoce et de la lourdeur horaire annuelle, elles font obstacle à la disponibilité intellectuelle nécessaire à une formation intégrée, en prise avec l'exercice professionnel en contexte, accompagnée par des formateurs pluricatégoriels et éclairée par les apports des recherches en éducation.

L'ancrage dans les INSPÉ garantissait a minima aux lauréats une formation universitaire et professionnelle. Ce ne sera probablement plus le cas dorénavant puisqu'en dépit des discours ronflants sur le continuum de formation de la licence aux années post-concours et de l'invocation récurrente au partenariat entre INSPÉ et rectorat, rien de très clair ni très ambitieux ne semble se dessiner pour la formation de ces futurs stagiaires. En l'état, la seule certitude est qu'en fonction de leur parcours antérieur ils se verront proposer des conditions de stage différentes.

EN RESPONSABILITÉ DÈS LA RENTRÉE 2022

Les lauréats des concours titulaires du master MEEF seront en responsabilité de classe à temps plein dès la rentrée 2022. Il est question d'une formation complémentaire à celle du master, dispensée à la marge durant l'année de stage, sur le (peu de) temps qu'il restera aux fonctionnaires stagiaires, soit dix à vingt jours en tout selon les profils et les parcours. Les contours et les modalités de celle-ci restent à ce jour très flous, même si l'on peut imaginer que, sous couvert d'individualisation des parcours et de prise en compte des contraintes de temps des étudiants, ils auront surtout accès à des capsules en ligne pour compléter leur portefeuille de compétences...

Quant aux lauréats des concours détenteurs d'un master autre que le MEEF, ils seront à mi-temps en classe et à mi-temps en formation. Mais quelle formation exactement ? Qui en définira les contenus et qui l'assurera ? Sur ce point, il est encore bien difficile d'y voir clair. On peut anticiper, comme pour le reste de la réforme, une relative imprépa-

ration du ministère qui conduira à nouveau les soutiers (enseignants, chercheurs, PEMF, PFA) à s'agiter à la prochaine rentrée pour proposer un semblant de formation à ces stagiaires. Rappelons que certains d'entre eux n'auront aucune expérience de la classe et seront pourtant en pleine responsabilité dès la rentrée.

Le nombre croissant de démissions de fonctionnaires stagiaires au fil des ans devrait pourtant alerter le ministère sur la nécessité d'anticiper cette année post-concours pour accompagner et outiller efficacement les enseignants et CPE en vue de leur exercice professionnel, afin de garantir leur entrée réussie dans le métier.

ÉMIETTEMENT SYSTÉMIQUE DE LA FORMATION

Mais des réformes successives de la formation se tire un fil, sans doute paradoxal, celui d'un émiettement systémique de la formation, avec des capsules, des contenus en ligne à picorer. On discerne bien le ressort de cette individualisation outrancière qui a les faveurs du temps présent et l'attrait cependant apparent du sur-mesure et de la prise en compte des parcours, forcément singuliers de chacun-e avec le sentiment de la reconnaissance qui peut l'accompagner.

Les apparences sont trompeuses – mais, au fond, c'est leur raison d'être –, la FDE est en train d'être progressivement soustraite de l'Université, non pas seulement d'un point de vue institutionnel mais du point de vue des contenus, des objets et des modalités de formation (les PPPE, les e-INSPÉ, les Écoles académiques de formation, etc.).

Or, pour compléter utilement la formation délivrée en master MEEF ou pour donner une formation universitaire et professionnelle à ceux qui n'en ont pas bénéficié avant le concours, la formation doit être ancrée dans un contexte de stage propice et dans des collectifs de travail stables, elle doit avoir lieu sur des temps dédiés et conséquents tout en étant nourrie par les apports de la recherche et l'expertise des différentes catégories de formateurs. Toutes choses que permet l'ancrage dans les INSPÉ. Il y a donc pour nous un véritable enjeu à demander dès maintenant de véritables concertations sur la formation des stagiaires afin de faire valoir un modèle alternatif à celui que nous promettent les défenseurs de la réforme, et de redéfinir les conditions et le volume des stages que ces futurs enseignants et CPE doivent accomplir. ■

LA FDE EST EN TRAIN D'ÊTRE PROGRESSIVEMENT SOUSTRATE DE L'UNIVERSITÉ, NON PAS SEULEMENT D'UN POINT DE VUE INSTITUTIONNEL MAIS DU POINT DE VUE DES CONTENUS, DES OBJETS ET DES MODALITÉS DE FORMATION.

**NOUS SOMMES AUX CÔTÉS
DE CEUX QUI FONT GRANDIR
LES AUTRES.**

-10%*

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

Retrouvez nos offres
sur gmf.fr/enseignement

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

Sarah,
professeure des écoles.

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2020.

*Offre réservée aux Agents du Service Public, personnels des métiers de l'enseignement. Réduction de 10 % sur le montant de la 1^{re} cotisation annuelle, pour toute souscription d'un contrat AUTO PASS entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

Les produits distribués par GMF sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES.